## Note de service

**Destinataire :** Tout le personnel du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

**Expéditeur:** Denis Boucher

Coordonnateur - Sécurité publique et stationnements

Direction des services techniques

Date: Le 27 octobre 2020

**Objet :** Surveillance de nos stationnements par la Société Parc-Auto du

Québec (SPAQ)

## **Bonjour**

Nous tenons à vous rappeler que l'ensemble des stationnements sous la responsabilité du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal sont opérés et surveillés par la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ), filiale de la Société québécoise des infrastructures (SQI). Cet organisme est dédié à la gestion des stationnements des organismes publics et parapublics du Québec.

En plus des directives gouvernementales qu'elle se doit de faire respecter, cette dernière met en application et assure le suivi des directives de notre CIUSSS. Nous vous rappelons que l'utilisation des stationnements est un service payant en fonction des paramètres établis.

Récemment, plusieurs interventions ont été requises auprès de personnes qui, d'une façon ou d'une autre, utilisent les espaces sans en acquitter les frais prévus. De plus, certains comportements briment les usagers ou les personnes abonnées. De ce fait, à notre demande, la SPAQ assurera une surveillance accrue de tous les parcs de stationnement 24 heures sur 24.

Voici quelques points qui seront particulièrement surveillés :

- Vignette appropriée à la zone (affichée visiblement à l'endroit prévu) ou paiement à la borne lorsque requis (billet à la vue sur le tableau de bord);
- Vérification de la propriété d'un permis de stationnement (la vignette ou la carte d'accès à un stationnement ne peut être prêtée, vendue ou transférée à une autre personne);
- Respect de l'affichage présent (interdiction de stationner, zone réservée au service incendie, zone réservée aux usagers, espace réservé, etc.);
- Respect des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite : une vignette émise par la SAAQ est requise pour s'y stationner;
- Véhicule stationné sur 2 cases ou hors des cases de stationnement ;



 Toutes autres directives émises par les divers paliers de gouvernement ou par notre CIUSSS.

La surveillance des stationnements a pour but d'assurer une gestion équitable et juste envers les abonnés et d'offrir le service requis et attendu. Nous devons également nous assurer de faciliter l'accès pour nos usagers.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette note.